

Hebdo Canada

Volume 1, N° 41

le 17 octobre 1973



Ottawa, Canada.

Nomination du prochain Gouverneur général du Canada, 1

Des élections générales au Québec, 1

Photographes militaires à l'honneur, 2

Bourses d'études Hockey Canada, 2

Les immigrants illégaux seront poursuivis, 2

Professeur de McGill lauréat d'un prix très estimé, 2

Plus de sécurité pour les équipes de voirie, 3

Un caporal canadien champion du tir à l'arc, 3

Indice des prix à la consommation, 4

Les nombreuses tâches du Chef du protocole des Jeux olympiques, 4

La population active août 1973, 4

Droits d'entrée sur le boeuf rétablis, 5

Programme pour stabiliser les prix du blé, 5

Les banques à charte augmentent leur taux préférentiel, 5

Accord Canada-É.-U. sur de nouvelles routes aériennes et le prédédouanement, 6

Un parc canadien à Spokane, 6

Futures étoiles du Ballet, 6

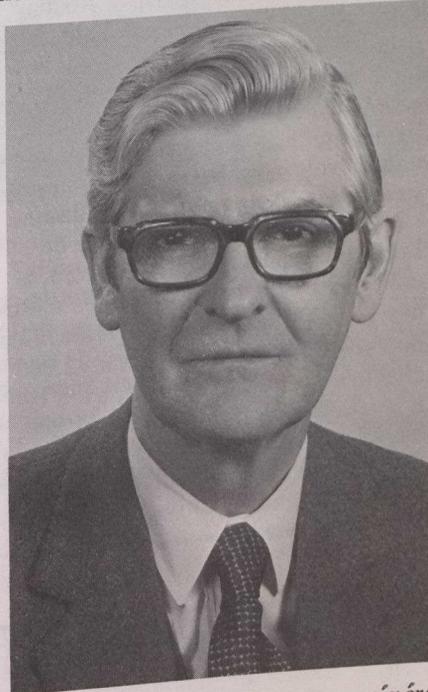
L'Alberta signe le premier accord sur l'amélioration des quartiers, 6

Des élections générales au Québec

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé que des élections générales seront tenues dans sa province le 29 octobre. Le présent gouvernement a été élu le 29 avril 1970. A la dissolution de l'Assemblée nationale les sièges étaient répartis comme il suit: Libéraux: 70; Union nationale: 16; Créditistes: 11; Parti québécois: 7; Indépendants: 2; et deux sièges vacants.

Nomination du prochain Gouverneur général du Canada

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a annoncé le 5 octobre dernier la nomination de M. Jules Léger à titre de prochain Gouverneur général du Canada. Il succédera à M. Roland Michener qui prendra sa retraite en janvier. M. Michener exerce les fonctions de Gouverneur général du Canada depuis avril 1967; son mandat de cinq ans a été renouvelé à deux reprises.



M. Jules Léger, 21e Gouverneur général

M. Léger est actuellement ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg et sera le quatrième Gouverneur général né ici même au pays. Depuis 1952, ce poste a été occupé à tour de rôle par des francophones et par des anglophones.

On avait avancé plusieurs noms de personnalités susceptibles de devenir Gouverneur général, notamment ceux de l'ancien ambassadeur aux Nations Unies, M. George Ignatieff; de l'ambassadeur en France, M. Léo Cadieux; de l'ambassadeur aux États-Unis, M. Marcel Cadieux; du président de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux; et enfin, de l'ancien chef de l'état-major de la Défense, le général J.V. Allard.

Carrière de M. Léger

M. Jules Léger fils d'Ernest Léger et d'Alda Beauvais, est né à Saint-Anicet (Québec) le 4 avril, 1913. Il étudie au Collège de Valleyfield où il obtient son baccalauréat ès arts en 1933; il poursuit des études de droit à l'Université de Montréal de 1933 à 1936 et obtient un doctorat d'université à la Sorbonne en 1938.

Rentré au Canada, M. Léger est rédacteur adjoint du quotidien le Droit de 1938 à 1939. L'année suivante il entre au ministère des Affaires extérieures à titre de troisième secrétaire et il est détaché au Cabinet de M. W.L. Mackenzie King qui, alors, cumule les fonctions de premier ministre et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De 1940 à 1942, M. Léger enseigne l'histoire de la diplomatie à l'Université d'Ottawa. Membre de la mission canadienne au Chili de 1943 à 1947, il est nommé premier secrétaire à Londres en février 1947. En 1948, il devient conseiller de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris. Il rentre à Ottawa en février 1949 pour occuper le poste d'adjoint exécutif du premier ministre Louis-S. Saint-Laurent.

En août 1950, M. Léger est nommé chef de la Direction de l'Europe pour devenir au mois de février suivant sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. En octobre 1953, il se rend au Mexique à titre d'ambassadeur, puis il rentre au Canada en août 1954 pour exercer les fonctions de sous-secrétaire aux Affaires extérieures, poste qu'il conserve jusqu'en novembre 1958. Il est alors nommé ambassadeur et représentant permanent au Conseil de l'Atlantique Nord et représentant canadien à l'Organisation européenne de coopération économique à Paris. De 1958 à 1962, M. Léger prend part à toutes les réunions ministérielles de l'OTAN qui ont lieu le printemps et l'hiver, ainsi qu'au Congrès de l'Atlantique en 1959 à Londres.

En 1962, M. Léger devient ambassadeur en Italie puis, en 1964, ambassa-

deur en France. En novembre 1968, il assume les fonctions de sous-secrétaire d'État chargé des domaines suivants: aide aux activités artistiques et culturelles, bilinguisme, enseignement et citoyenneté.

En mars 1973, M. Léger est nommé à son poste actuel d'ambassadeur en Belgique et au Luxembourg.

M. A. E. Ritchie, sous secrétaire d'État aux Affaires extérieures et collègue de M. Léger, disait de lui: "Il y a deux qualités qui prédominent chez cet homme: sa sagesse et sa philanthropie. Il considère les deux cultures canadiennes comme extrêmement importantes, et s'intéresse à tous les aspects de la vie canadienne. Tous ont de la valeur à ses yeux."

M. Léger est marié à Gaby Carmel depuis 1938 et il est père d'une fille, Héléne. Il est aussi le frère du Cardinal Paul-Émile Léger, missionnaire en Afrique.

Photographes militaires à l'honneur

Le général Jacques A. Dextraze, chef de l'état-major de la défense, a inauguré le 11 septembre une exposition de photographies militaires canadiennes à l'édifice des Archives publiques.

Groupées sous le titre "Irréductible Vérité", 250 oeuvres de 13 photographes reconstituent l'histoire des Forces armées canadiennes en temps de guerre et de paix, de l'époque de la Rébellion du Nord-Ouest, en 1885, jusqu'à nos jours, lors de ses missions de paix au service des Nations Unies.

Les plus anciennes oeuvres sont celles des photographes amateurs James Peters (1853-1927) et Henry J. Woodside (1858-1929). Celles de William Rider-Rider, premier photographe militaire officiel du Canada, couvrent la période de la Première Guerre mondiale. Sont également représentés les photographes Burton Johnson, Ken Bell, Gilbert Milne, Harry Price, Alexander Stirton, Gerald Moses, Wilfred Olson, Richard Nakamura, Donald Stitt et Gordon Thomas.

Le titre de l'exposition, "Irréductible Vérité", est tiré d'une critique parue dans l'*Ottawa Journal* lors d'une exposition de photographies sur

la Première Guerre mondiale qui a parcouru le Canada en 1917. "Il se dégage de ces photographies une irréductible vérité qui efface les milles entre le Canada et le front et qui fait voir aux spectateurs ce que doivent endurer leurs compatriotes."

L'exposition se terminera le 30 novembre.

Bourses d'études Hockey Canada

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que 103 étudiants sportifs bénéficieront de bourses d'études offertes par Hockey Canada, pour l'année 1973-1974.

En vertu de ce programme, Hockey Canada et la Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère, décernent chaque année des bourses d'études et d'entretien aux jeunes qui manifestent des talents exceptionnels pour le hockey et qui obtiennent de bons résultats scolaires.

Le Directeur des programmes de Hockey Canada, M. Gary Aldcorn, a confirmé l'octroi de 17 bourses d'études et de 86 bourses d'entretien. Les bourses d'études s'élèvent à \$2,000 chacune la première année, avec renouvellement subséquent de \$1,200, et les bourses d'entretien, à \$700. Ces bourses sont administrées par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

Les immigrants illégaux seront poursuivis

Les personnes vivant au Canada illégalement s'exposent à être expulsées sans appel si elles ne se sont pas inscrites avant le 15 octobre conformément au programme actuel de régularisation de l'immigration.

La loi ne prévoit pas de prolongement à la période d'inscription de 60 jours approuvée à l'unanimité par le Parlement au début de l'été et qui a pris fin le 15 octobre.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration se verra forcé d'entreprendre des poursuites en expulsion contre tous ceux qui seront au pays illégalement.

Le Gouvernement du Canada a fait preuve d'une sincérité sans équivoque dans l'examen du cas des gens qui se

sont inscrits jusqu'ici; les critères adoucis sur lesquels on se basait permettaient à presque tous les candidats d'obtenir le droit de résider en permanence au Canada. Quelque 8,000 personnes se sont déjà inscrites et 99 pour cent d'entre elles ont réussi à se qualifier."

Le processus a d'ailleurs été accéléré, et nombre de ceux qui se sont inscrits au début du programme jouissent déjà du statut d'immigrant reçu. Ce nombre s'élève en effet à environ 500, et le ministre de l'Immigration affirme que des milliers d'autres se trouveront dans la même situation d'ici quelques jours. Il a ajouté être disposé à réexaminer, pour des considérations humanitaires, le cas des personnes qui auraient pu s'absenter quelque temps du Canada depuis le 30 novembre dernier.

Les inscriptions faites jusqu'ici englobent environ 32,000 personnes. "Nous n'avons pas d'idée précise du nombre de gens qui vivent au Canada illégalement, admet M. Andras, mais je souhaite et suis convaincu qu'aucun d'entre eux n'a voulu compromettre son avenir à tout jamais pour avoir négligé de profiter de notre offre."

Professeur de McGill lauréat d'un prix très estimé

Le professeur Michael Brecher, du département de Sciences politiques de l'Université McGill, vient de recevoir le prix de la Fondation Woodrow Wilson décerné par l'*American Political Science Association*. Ce prix est considéré comme le plus grand honneur que puisse recevoir un spécialiste des sciences politiques, et c'est la première fois qu'il est attribué à un Canadien.

Le prix Woodrow Wilson est décerné chaque année à l'auteur du meilleur livre traitant de politique nationale ou internationale publié aux États-Unis. Le livre du professeur Brecher, *The Foreign Policy System of Israel*, a été publié par la *Yale University Press*. C'est une étude analytique, en deux tomes, de la politique extérieure de l'État d'Israël, de 1948 à 1968. Dans le deuxième tome qui sera publié sous peu, le professeur Brecher étudie sept décisions importantes prises par Israël en politique étrangère de 1948 à 1970.

Plus de sécurité pour les équipes de voirie



Quinconque a fait partie d'un service de voirie sait combien sont souvent malmenés les panneaux de signalisation des travaux: coups, égratignures, salissures et autres avaries, à mesure que le travail progresse.

Mais voici qu'un ingénieur à l'emploi du ministère de la Voirie du Manitoba, M. Peter Boychuk, a trouvé une solu-

tion pratique à ce problème.

De lui-même, il a conçu et mis au point une remorque faite d'aluminium Alcan et qui sert au transport des panneaux. Cette remorque contient: quatre drapeaux rouges, un nécessaire de signaleur, 10 cônes jaunes de 20 po, trois porte-panneaux portatifs, une dizaine de panneaux de cinq formats

différents, des feux arrière, des signaux d'avertissement et une chaîne. Il existe une case de rangement pour chaque pièce de matériel. La remorque est construite par *Shopost Industries Ltd* à Winnipeg pour le compte de la Voirie manitobaine.

La remorque, qui satisfait aux spécifications du manuel des dispositifs normalisés de signalisation routière au Canada, est munie d'un attelage pour la relier à un véhicule tracteur (d'habitude un camion d'une demi-tonne). Mais elle est si bien équilibrée qu'elle se prête également à la manutention par un seul homme. Quatorze de ces remorques sont actuellement sur la route, une par district du ministère de la Voirie du Manitoba, et une couple servant de remplacement.

"Les réactions verbales ou écrites ont toutes été favorables, a déclaré M. Boychuk. Les contremaîtres font leur éloge, et les automobilistes eux-mêmes se félicitent de ces remorques qui, disent-ils, rendent les panneaux plus visibles. Les équipes de voirie, auront donc moins à craindre pour leur vie qu'auparavant et pourront se concentrer davantage sur leur travail."

Ces remorques sont mêmes économiques. Au prix où en sont les panneaux (un panneau de 3 pi. c. coûte au moins \$30), prolonger leur vie amène de fortes économies.

Un caporal canadien champion du tir à l'arc

Le caporal Alan Nordbye, 36 ans, des Forces canadiennes, a remporté le double championnat d'Europe et du monde de tir à l'arc en style libre, au cours des épreuves qui ont eu lieu récemment en Angleterre.

Membre du Club des archers de Baden, il est arrivé en tête de 243 participants représentant huit pays, à l'issue des épreuves qui ont duré cinq jours. Les concurrents venaient des États-Unis, d'Angleterre, d'Écosse, du Mexique, d'Allemagne, du pays de Galles, de Suède et du Canada.

Notre champion utilise un arc démontable de 36 livres muni d'une poignée et d'un viseur en magnésium; il a réussi à obtenir 2,494 points sur un total possible de 2,800. Les tirs se faisaient sur 28 cibles à des distances variant de 20 pieds à 80 verges.

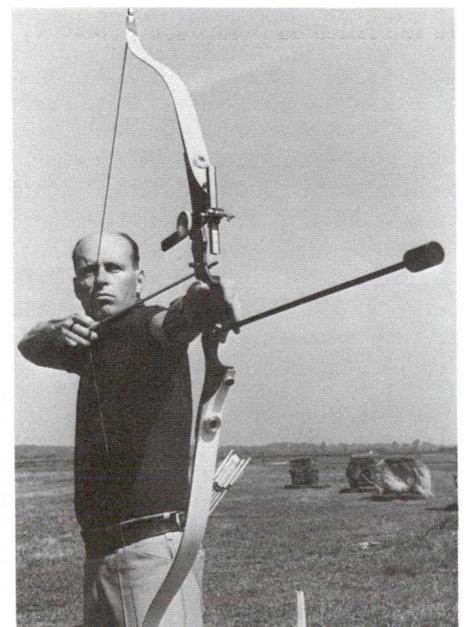
Le caporal Nordbye a fait quelques

brefs essais de tir à l'arc en 1966 quand il était stationné à la base des Forces canadiennes de Comox (C.B.). Peu après son arrivée à Baden en 1971, il découvrit bientôt l'intérêt marqué que l'on porte à ce sport en Europe, et eut envie de s'y adonner de nouveau. L'an passé, il s'est classé premier de la classe "B" en Écosse, et a remporté la médaille d'or.

Cette année, il a gagné les championnats d'Europe et du monde devant 78 autres concurrents.

L'Association internationale de tir à l'arc est l'organisme mondial chargé d'organiser tous les deux ans les épreuves de championnat dans les divers pays membres. En 1975, les épreuves auront lieu aux États-Unis.

Nordbye défendra son titre de champion d'Europe en Suède ou en Allemagne au cours de l'été prochain.



Alan Nordbye champion de tir à l'arc

Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation pour le Canada (1961 = 100) est passé de 151.0 en juillet à 153.0 en août, ce qui représente une augmentation de 1.3%. Près des deux tiers de cette avance sont attribuables à une nouvelle hausse du prix des aliments, hausse qui a fait avancer de 3.2% l'indice des aliments. Le niveau des prix pour l'ensemble des articles autres que les aliments a avancé de 0.5%, principalement en raison d'une augmentation de 1.5% des transports et de 0.5% de l'habitation. L'indice des soins personnels et de l'hygiène a avancé de 0.8%; l'indice de l'habillement et celui des tabacs et alcools n'ont progressé que de 0.1%. L'indice des loisirs, de la formation et de la lecture est demeuré stationnaire. Entre août 1972 et août 1973, l'indice d'ensemble a avancé de 8.3%.

L'indice de l'alimentation est passé de 163.5 en juillet à 168.7 en août; cette avance de 3.2% est attribuable à une hausse de 3.2% de l'indice des aliments consommés à la maison, et à une hausse de 2.7% des repas pris à l'extérieur. Cette augmentation est considérablement supérieure à celle qui est normalement enregistrée entre ces deux mois; elle est en grande partie attribuable aux fortes hausses du prix de la viande, de la volaille et des oeufs qui ont été enregistrées au début du mois; on a également enregistré une hausse du prix de tous les autres principaux articles à l'exception des fruits et des légumes frais. Le prix de vente au détail du porc a augmenté de 15.4% en un mois; cette augmentation a porté l'indice de la viande, du poisson et de la volaille à un niveau de 7.9% supérieur à celui de juillet, et de 28.3% à celui de l'année dernière. Le prix du boeuf a augmenté de 5.3% par rapport à juillet, et de 26.5% par rapport à août 1972. De même, le prix de la volaille a augmenté de 7.6% au cours du mois et de près de 40% par rapport à l'année dernière.

Le prix du saumon et du thon en boîte a augmenté de près de 6% par rapport à juillet, et respectivement de 15 et 31% par rapport à l'année dernière. Le prix des oeufs a augmenté de 13.4%; cette hausse est la plus forte de celles qu'on a enregistrées au cours des cinq derniers mois de constante progression. L'indice des fruits frais, par contre, est demeuré stationnaire; le prix des légu-

mes frais a baissé, en moyenne, de près de 8% par rapport au mois précédent, mais restait de 37% supérieur à celui d'août 1972.

Au cours des 12 derniers mois, l'indice des aliments a avancé de 15.8%, le prix des aliments consommés à la maison a augmenté de 16.2%, et celui des repas pris à l'extérieur, de 13.2%.

Entre août 1972 et août 1973, l'indice de l'habitation a avancé de 6.8%; celui du vêtement, de 5.4% et l'indice des transports a augmenté de 3.3%. L'indice des soins personnels et de santé a augmenté de 5.0%; l'indice des loisirs, de la formation, et de la lecture, de 4.6% et celui des tabacs et alcools de 2.7%.

Les nombreuses tâches du Chef du protocole des Jeux olympiques

Bien que son titre officiel en fasse le Chef du protocole des Jeux olympiques, la véritable tâche de Charles de Lotbinière Harwood consistera à faciliter les choses aux 129 nations participantes.

Le protocole olympique exige plus de travail qu'il n'en peut paraître. Les Jeux olympiques de 1976 rassembleront plus de représentants internationaux que l'Expo 67, à laquelle participaient pourtant 60 pays.

Charles de Lotbinière Harwood a déclaré que ces quinze jours de compétitions sportives présentent plus que des problèmes de protocole.

Immédiatement avant la tenue des Jeux olympiques à Montréal, se tiendra pendant une semaine, le congrès quadriennal du Comité international olympique, qui est une conférence des comités olympiques nationaux de tous les membres du CIO. Auront lieu également des sessions de sous-comités et des réunions de fédérations internationales des sports. "La charge qui m'est confiée consiste en partie à organiser ces rencontres" a déclaré M. Harwood.

"Nous aurons besoin d'espace pour des réunions, ainsi que d'installations pour les participants, de services de transport et d'interprétation simultanée (dans les quatre langues officielles: anglais, français, espagnol, allemand)".

"Nous devons en outre fournir des interprètes à tous ceux des représentants des comités nationaux olympiques qui viendront à Montréal et qui ne parleront ni l'anglais ni le français".

Une fois cette question réglée, le

comité du protocole se tournera vers les Jeux olympiques mêmes. Il devra organiser la fastueuse cérémonie d'ouverture, des réceptions, la complexe séance de clôture, le départ des dignitaires, des représentants nationaux olympiques et des nouvelles étoiles olympiques, sans oublier bien sûr l'attribution et la remise des médailles qu'il faudra départager par des fractions de secondes.

Nombreuses personnalités attendues

La présence de personnalités de marque rendra la tâche du comité encore plus délicate; on attend la visite du prince Philip, qui a assisté aux Jeux de Munich, celle du premier ministre britannique Edward Heath, fervent amateur de voile, celle du président Nixon des États-Unis et celle du roi Constantin de Grèce qui vit maintenant à Rome.

La question de fournir des services de sécurité suffisants aux distingués visiteurs s'ajoute à celle d'assurer leur confort.

M. Charles de Lotbinière Harwood a à son mérite une longue et fructueuse carrière à la société Bell Canada dont il était l'adjoint au vice-président au moment de sa retraite; il s'est de plus occupé de l'organisation d'événements sociaux, notamment de l'Expo 67; il est donc l'homme tout désigné pour mener à bien cette tâche difficile.

Au cours des années trente, sur les ondes de la radio d'État, il était commentateur sportif des matchs de la Ligue nationale de hockey, de ceux de la Conférence de l'Est de la Ligue canadienne de football et de ceux des clubs de football intercollégial. En 1938, il a établi un record inégalé en assurant à lui seul la description d'une partie des séries éliminatoires de la coupe Stanley opposant Montréal à Détroit, partie qui avait duré de 21 h à 2.42 h et que Détroit avait finalement remportée.

La population active août 1973

D'après les estimations, le niveau de l'emploi est passé de 9.23 millions en juillet à 9.24 millions en août et celui du chômage de 461,000 à 433,000. Un an plus tôt, l'emploi s'établissait à 8.77 millions et il y avait 503,000 chômeurs.

On a estimé la population active totale à 9.67 millions en août, contre 9.69 millions en juillet et 9.27 millions en août 1972.

Droits d'entrée sur le boeuf rétablis

Le Gouvernement fédéral a remis en vigueur le 21 septembre les droits tarifaires sur le boeuf et les bovins vivants importés au Canada.

Selon le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, cette décision a pour but d'enrayer le flot des arrivages de bovins et de boeuf abattu en provenance des États-Unis qui menacent de bouleverser l'industrie canadienne du boeuf.

"Lors de la suppression du tarif à la suite du discours du budget en février, nous avons déclaré que ces droits tarifaires seraient rétablis immédiatement si notre industrie du bétail devait en souffrir pour la peine," a dit M. Whelan.

La mesure du Gouvernement fédéral signifie la remise en vigueur d'un droit d'entrée d'un cent et demi la livre sur les bovins vivants et de trois cents la livre sur le boeuf importés au Canada.

"Lors de la levée du gel des prix aux États-Unis il y a une dizaine de jours, les éleveurs de ce pays ont cessé de retenir leurs animaux et inondé le marché de bovins d'abattage," signale M. Whelan.

"Une forte proportion de ces expéditions ont abouti au Canada. Il s'ensuit que nos importations de bovins des États-Unis jusqu'ici cette année dépassent le total des importations de l'an dernier, augmentation attribuable aux arrivages abondants des dernières semaines."

Ces importations ont exercé une pression à la baisse des prix payés aux éleveurs canadiens de bovins, baisse qui pourrait avoir pour effet d'entraver notre production.

"Advenant qu'on laisse libre cours aux importations, tout fléchissement à court terme des prix au consommateur pourrait à la longue être désastreux à la fois pour les agriculteurs et les consommateurs," fait remarquer M. Whelan.

"De fait, on observe présentement un accroissement sensible des expéditions canadiennes de bovins d'engraissement vers les États-Unis précisément à cause de l'état d'incertitude des producteurs canadiens quant à l'avenir de leurs élevages. Il y a danger que les agriculteurs canadiens cessent de produire du

boeuf si leurs revenus tombent au-dessous du seuil de rentabilité. Advenant un tel bouleversement de nos approvisionnements domestiques, ce sont les consommateurs qui en souffriraient le plus," précise M. Whelan.

"À la longue, ce sont donc les consommateurs qui bénéficieront de la remise en vigueur de droits tarifaires. De plus, ce geste est conforme à l'objectif que s'est donné le Gouvernement d'accroître les disponibilités d'aliments au pays en stimulant la confiance du producteur et par d'autres mesures similaires," de dire M. Whelan.

"Rappelons que les États-Unis frappent de droits d'entrée les importations de bovins vivants et de boeuf originaires du Canada. Si le Gouvernement des É.-U. jugeait bon de supprimer ces droits, nous serions évidemment disposés à modifier notre attitude."

Programme pour stabiliser les prix du blé

La récente déclaration du premier ministre à la Chambre des communes sur l'inflation indiquait la décision du Gouvernement de prendre des mesures en ce qui a trait aux prix du blé écoulé sur le marché intérieur.

Le Gouvernement allégera de deux façons le fardeau imposé aux consommateurs par les dernières hausses du prix du blé par un programme qui coûtera au Trésor fédéral plus de 100 millions de dollars par année. D'abord le maximum des prix pouvant être exigé des meuneries pour le blé destiné à la consommation intérieure est ramené aux niveaux qui avaient cours au début de la présente campagne agricole. De plus, la subvention de \$1 le boisseau versée par le Gouvernement passe à \$1.75. Cette subvention empêchera que tout le poids de la hausse des prix ne tombe sur le dos des consommateurs. Ces deux mesures auront pour effet de réduire dans une large mesure la pression exercée sur les prix à la consommation pour les produits du blé.

Le prix maximal que les producteurs obtiendront pour le blé panifiable et le blé dur (durum) destinés à la consommation intérieure sera de \$5 et \$7.50 le boisseau respectivement. Grâce à la subvention fédérale de

\$1.75 le boisseau, les meuneries et les autres usagers paieront donc le blé panifiable \$3.25 le boisseau et le blé dur, \$5.75 le boisseau. Même si ces prix sont sensiblement inférieurs à ceux que les utilisateurs ont payés au cours des dernières semaines, la subvention fédérale permettra aux producteurs de maintenir leur revenu à un niveau presque maximal.

Vu le fait que les prix obtenus par les producteurs de blé sur le marché intérieur sont inférieurs à ceux en cours à l'exportation le Gouvernement garantit qu'au cours des sept prochaines années, les producteurs recevront un prix minimal de \$3.25 le boisseau pour toutes leurs ventes de blé, y compris celles de blé dur. Advenant que les prix à l'échelle mondiale tombent à un niveau inférieur au maximum fixé pour le blé de consommation intérieure, les recettes à la production subiront une baisse qui, au cours de cette période, ne sera pas inférieure à \$3.25 le boisseau.

En vertu de ce nouveau programme à double prix qui entre en vigueur immédiatement, la contribution du Gouvernement sera versée directement aux producteurs de blé de toutes les régions du Canada, soit dans l'Ouest par l'entremise du compte de mise en commun de la Commission canadienne du blé, soit en Ontario de concert avec l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario.

Les banques à charte augmentent leur taux préférentiel

La plupart des banques à charte du Canada ont annoncé que les taux d'intérêt consentis aux emprunteurs augmenteront de trois quarts de point de pourcentage, atteignant un niveau record de 9%. Le taux de base a donc été de 50% depuis avril. Les intérêts des comptes d'épargne véritables passeront à 6.75%, soit une augmentation de .5 d'un point, à verser rétroactivement à compter du 1er septembre. Les banques, avec le consentement du ministre fédéral des Finances, M. John Turner, augmenteront les taux des certificats de dépôt jusqu'à 8.5%, soit une majoration d'un point entier. Les taux préférentiels, dont le niveau courant était de 6% jusqu'au 9 avril, ont été augmentés six fois cette année par les banques à charte.

Accord Canada - É.-U. sur de nouvelles routes aériennes et le prédédouanement

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand a annoncé qu'à la suite de négociations, un accord de principe relatif à l'établissement de nouvelles routes aériennes et de services de prédédouanement, a été conclu entre le Canada et les États-Unis.

Aux termes de cet accord, rendu public le 10 septembre par les chefs des deux groupes de négociation, 46 nouvelles routes aériennes canadiennes et américaines seront établies entre les deux pays. L'accord permettra aussi d'instituer un programme canadien de prédédouanement aux États-Unis et d'établir des installations de prédédouanement dans plusieurs autres villes canadiennes pour les voyageurs se rendant aux États-Unis.

Le nouvel accord bilatéral qui est peut-être le plus complexe qu'ait connu l'aviation civile mondiale, devra être approuvé par le Cabinet et signé officiellement par les deux Gouvernements avant d'entrer en vigueur. Cet accord a fait l'objet de douze séances de négociations au cours des quatre dernières années et accroît la portée d'un accord en vigueur depuis 1966.

Les nouvelles routes aériennes seront ouvertes progressivement afin de ne pas bouleverser les marchés actuels des compagnies aériennes des deux pays.

L'accord comprend, entre autres, une disposition de principe pour l'établissement d'installations de prédédouanement canadien aux États-Unis pour les voyageurs se rendant au Canada et en vue d'assurer ce même service dans d'autres villes canadiennes d'où partent des vols transfrontaliers.

Le service de prédédouanement américain actuellement assuré à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver sera maintenu. Ce service permet aux voyageurs se rendant aux États-Unis de subir les contrôles de l'Immigration et des Douanes américaines avant d'embarquer, au lieu de le faire une fois arrivés à destination. Le nouvel accord permettra aux agents des Douanes et de l'Immigration du Canada d'inspecter aux États-Unis les passagers se rendant au Canada.

Un parc canadien à Spokane

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que des arrangements ont été faits pour une participation canadienne modeste, mais unique, à l'Exposition de Spokane (Washington) en 1974.

Le Gouvernement canadien construira un parc, sur une petite île qui se trouve sur le site de l'exposition. Ce parc, sur lequel seront plantés des arbres et des arbustes du Canada, deviendra un endroit public après l'Exposition de Spokane. M. Sharp a déclaré que les quatre gouvernements provinciaux de l'Ouest sont invités à participer à l'exposition, par une représentation respectueuse de leur province sur le site du parc canadien.

Futures étoiles du Ballet

L'École de Ballet national annonce un nouveau programme de formation établi à l'intention des enfants âgés de six à neuf ans et visant à inciter les jeunes qui manifestent des aptitudes pour cet art à venir s'inscrire à l'École. Le programme est conçu de façon à découvrir et à assurer la formation de base des jeunes qui pourraient devenir étudiants de l'École, où sont offerts des cours d'instruction générale et des cours de ballet.

L'École espère trouver de 20 à 40 étudiants lors d'auditions qui se tiendront ce mois-ci; ces étudiants seront répartis en classes d'après leur âge et leur expérience. Ils suivront des cours une à trois fois par semaine, de septembre à juin.

Les jeunes danseurs pourront suivre des cours de formation jusqu'à l'âge de 10 ans et seront par la suite admissibles à des cours à temps plein.

L'Alberta signe le premier accord sur l'amélioration des quartiers

L'accord intervenu entre le gouvernement albertain et la Société centrale d'hypothèques et de logement a fait de l'Alberta la première province à autoriser la participation municipale au programme d'amélioration des quartiers.

Ce programme, une des principales innovations parmi les amendements apportés récemment à la Loi nationale sur l'habitation, permet à la Société d'aider, à l'aide de subventions et de prêts, les municipalités désireuses d'améliorer la qualité de leurs vieux quartiers résidentiels, après une sélection effectuée au niveau provincial.

Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. Ron Basford, s'est dit enchanté de la réaction immédiate de l'Alberta en ces termes: "L'Alberta est la première province à réagir positivement à un tel programme de préservation de vieux quartiers grâce à une politique de restauration bien comprise. Ce programme constitue une réponse infiniment mieux appropriée au problème des vieux quartiers que la technique du bulldozer, une technique que le Gouvernement fédéral a d'ailleurs cessé d'encourager depuis plusieurs années."

Une somme globale de quatre millions de dollars a été réservée pour les programmes d'amélioration en Alberta au cours des dix-huit prochains mois. L'aide fédérale revêtira la forme de subventions directes correspondant à 50 pour cent des coûts des travaux envisagés, y compris l'acquisition des terrains et la mise en place de services à caractère social et récréatif. Des prêts à faible intérêt seront également consentis aux municipalités intéressées et ces prêts peuvent atteindre 75 pour cent de la participation municipale.

Les quartiers sélectionnés par les municipalités afin de recevoir une aide peuvent également bénéficier de l'assistance fédérale en matière de restauration et ce principalement pour s'assurer que les propriétaires-occupants à revenu faible ou moyen sont logés dans les meilleures conditions possibles. Une assistance est par ailleurs prévue pour les propriétaires-loueurs pour leur permettre d'améliorer les locaux qu'ils mettent en location, à la condition qu'ils s'engagent à ne pas augmenter ultérieurement les loyers exigés.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.